

REGLEMENT DE L'EPREUVE

La participation à l'un des 2 parcours implique la connaissance et l'acceptation du règlement de l'épreuve.

Art1 : INFORMATIONS GENERALES

Le Trail des Châteaux – Chauvigny (86) aura lieu le Dimanche 26 août 2012

2 parcours sont proposés : Une course nature de 11km et un trail de 25km

Village départ : Donjon d'Harcourt – 86300 CHAUVIGNY

Les départs seront donnés devant le Château d'Harcourt dans la cité médiévale : le 25 km à 9h00 et le 11 km à 9h30.

Art2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve de 25 km est ouverte aux licenciés ou non à partir de 18 ans.

L'épreuve de 11 km est ouverte aux licenciés ou non à partir de 16 ans (*).

(*) Un mineur devra obligatoirement présenter une autorisation parentale ou d'un tuteur légal.

Pour participer, il est obligatoire que chaque concurrent soit titulaire :

- d'une licence sportive en cours de validité FFA, UFOLEP (mention course), FFCO ou FFTRI

- pour les non-licenciés posséder un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation comme justificatifs en cas d'accident.

Art3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font :

- par courrier avant le 23 août 2012 en renvoyant le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site du Sport Nature Chauvigny 86 (www.snc86.fr).

Adresse de retour : Trail des Châteaux - Chez M. Begat
21 rue Faideau 86300 CHAUVIGNY

- sur place en remplissant le bulletin d'inscription disponible à l'accueil le samedi 25 août 2012 de 16h à 18h et le dimanche 26 août 2012 de 7h30 à 8h45.

Art4 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le samedi 25 août 2012 de 16h à 18h au château d'Harcourt, ville médiévale, 86300 CHAUVIGNY.

Le dimanche 26 août 2012 de 7h30 à 8h45.

Un coureur = un dossard.

Art5 : SECURITÉ

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés aux carrefours et aux endroits stratégiques.

Tout participant se doit de porter assistance et/ou de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

Art6 : ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance en responsabilité civile auprès d'APAC assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ni en cas de vol pendant la manifestation.

Art7 : RAVITAILLEMENT

Le Trail des Châteaux est une épreuve en autosuffisance partielle.

Un seul ravitaillement sur le 25 km et autonomie complète sur le 11km.

Un ravitaillement sera disponible pour tous à l'arrivée.

Art8 : ENVIRONNEMENT ET SPORTIVITE

Soucieux de la préservation du milieu qui nous accueille :

- le balisage sera assuré par un fléchage réutilisable et de la rue-balise retirée tout de suite après la course.

(Aucun marquage au sol ne sera utilisé)

- des Jerricans seront utilisés pour les ravitaillements afin de limiter les emballages et les déchets.

Tout concurrent surpris sur le lieu de l'épreuve, avant, durant et après :

- à jeter des papiers ou autres détritrus,
 - manquant de respect aux bénévoles,
 - faisant preuve d'anti-sportivité,
- sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible).

Art9 : PREMIERS SECOURS

Ce service sera assuré par un organisme extérieur (une ambulance et une équipe de secouristes).

Art10 : COMMODITES

Des toilettes seront disponibles proche du village départ, les douches seront indiquées à partir du Château d'Harcourt.

Art11. RECOMPENSES

Sur chaque parcours, seront récompensés : les 3 premiers au scratch et les premiers des catégories suivantes : J/S, V1, V2 (hommes et femmes) + C sur la Course Nature

Les récompenses ne seront pas cumulables.

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Art12. COORDONNEES ORGANISATEUR

SPORT NATURE CHAUVIGNY 86 (SNC86)

Chez M. BEGAT

21 Rue Faideau

86300 CHAUVIGNY

www.snc86.fr

snc86@free.fr